

**Direction
Groupement Gestion des Risques
Bureau Prévention Industrielle
et Habitation**

Code Ets : B35223818
Réf. Dossier : 61905

Affaire suivie par :
Lieutenant Loïc NEUVILLE

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Préfet
Direction Départementale des Territoires
40 Boulevard Anatole France
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Objet : **Construction d'une centrale photovoltaïque**

Présenté par : **Monsieur BILLAS Patrick**

Date de dépôt du dossier : 28 juillet 2022
Reçu le : 04 octobre 2022

Nom ou raison sociale : **SASU PARC SOLAIRE DE MAROLLES**
Adresse du projet : Lieu-dit « Pré Sainte-Croix » 51300 Marolles

Avis sollicité par : DDT de la Marne

N° PC : 051 352 22 B0006

DESCRIPTION DU PROJET :

La présente étude concerne la construction d'une centrale photovoltaïque sur une surface de 11.8 Ha.

L'implantation du projet est prévue sur des parcelles totalisant 118 087 m², référencées section ZE, numéros 45, 46 et 47.

Le projet est constitué de 23 776 modules, d'une puissance unitaire de 525 Wc, installés sur une surface de 60 100 m².

Les panneaux auront une hauteur sous table de 0.80 mètres et un point haut à 3.00 mètres.

L'installation comprendra cinq postes de transformation (module de 6m²) et un poste de livraison de (module de 38.4 m²).

L'entretien du couvert végétal du parc sera réalisé par la mise en place d'un pâturage ovin.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Code de l'Environnement
- À la norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

Desserte - Accessibilité

Le site est desservi depuis la voie publique constituée par la route départementale 16 et le chemin dit de Saint-Jacques.

L'accès au parc est prévu par un portail de 5 mètres.

Une voie interne, d'une largeur de 4 mètres, se trouve en périphérie de l'installation et permet l'accès au poste de transformation et de livraison.

Défense incendie

Aucun élément n'est détaillé dans le présent dossier.

I - REMARQUES :

1 – Desserte :

- S'assurer que la piste périphérique réponde aux caractéristiques de la voie engin dont les caractéristiques se trouvent dans la fiche technique N°2.20 ci-jointe. La largeur devra être portée à 5 mètres.
- Réaliser une voie traversant le parc de panneaux couvrant au maximum 200m de rangée. Cette voie devra avoir une largeur de 5 mètres.

2 – Défense incendie :

Le dimensionnement de la défense extérieure contre l'incendie est estimé à **30 m³/h pendant 1 heure** au moyen d'un points d'eau incendie (PEI).

Les distances sont mesurées par les voies carrossables utilisables par les engins de lutte contre l'incendie.

- Points d'eau incendie artificiels :

La défense incendie devra être assurée à partir d'un point d'eau incendie artificiel (citernes, bassins, etc...), aménagé à proximité de l'entrée du site et à au moins 8 mètres des tables, **d'une capacité cumulée de 30 m³ minimum** (notamment en période de gel).

La réserve incendie devra disposer d'une aire d'aspiration conforme aux dispositions réglementaires.

- Réaliser une réserve incendie conformément au dimensionnement demandé.
- Transmettre au SDIS un dossier technique d'aménagement d'une réserve incendie. *Par défaut, les réserves incendie doivent être implantées à plus de 20 mètres du risque ou dans une zone où le flux thermique est inférieur à 3kw/m².*
- Solliciter le SDIS pour réaliser une réception opérationnelle des points d'eau incendie. *Toute demande de réception devra être transmise par l'exploitant à l'adresse : prevision@sdis51.fr*

Les caractéristiques techniques applicables dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie (Poteau incendie, réserve incendie,...) ou la composition du dossier technique sont consultables sur le site internet du SDIS : www.sdis51.fr/ressources.

II- RECOMMANDATIONS :

Afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir l'implantation de coupures d'urgence afin de neutraliser l'installation. Ces coupures devront être identifiées et leur zone d'action devra être correctement définie (plans, ...).

- Prévoir des organes de coupure pour neutraliser l'installation (Production, Transformation, Livraison)

Afin de réduire le risque de propagation sur la végétation basse se trouvant sous les tables, nous vous préconisons plusieurs solutions préventives :

- Réaliser un entretien régulier de la végétation basse.
- Réaliser toutes les dix rangées de table une bande recouverte d'une matière incombustible d'une largeur de 5 mètres (cailloux, graviers).

III - AVIS :

Après examen de ce dossier, je formule un **avis défavorable** à la réalisation de ce projet considérant les difficultés d'accès engendrées par la non-conformité de la voie périphérique (largeur, force portante, giration), l'absence de voie traversante et l'absence de réserve incendie sur le site rendant difficile l'intervention des secours.

Je vous demande de prendre en compte la remarque formulée et de bien vouloir la porter à la connaissance du maître d'ouvrage.

Par délégation,
Le directeur départemental adjoint
des services d'incendie et de secours,



Colonel Laurent NICOLAY